

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.11.240**

**Reconstitution de  
l'offre ORU :  
participations pour la  
réalisation de  
logements locatifs  
publics - annulation  
de l'opération "Bois  
Renaud" de Fléac :  
modification de la  
délibération n° 405 du  
23 novembre 2007**

**LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

**Secrétaire de séance** : Véronique DAVY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

**Excusé(s) représenté(s)** :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATIONS POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS - ANNULATION DE L'OPERATION "BOIS RENAUD" DE FLEAC : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 405 DU 23 NOVEMBRE 2007**

Par délibération n° 405 du 23 novembre 2007, le conseil communautaire a attribué une participation financière globale de 235 000 € à l'OPAC de l'Angoumois dont 80 000 € pour l'opération « Bois Renaud » relative à la réalisation 20 logements locatifs publics PLUS, soit 4 000 € par logement conformément à son règlement de participation financière.

L'OPAC de l'Angoumois ayant informé les services communautaires de l'abandon de cette opération, il convient d'annuler la subvention accordée et la convention afférente.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 octobre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n° 405 du 23 novembre 2007 relative aux participations pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre de la reconstitution de l'offre ORU concernant l'annulation de l'opération « Bois Renaud » sur la commune de Fléac.

**D'ANNULER** la convention conclue avec l'OPAC de l'Angoumois et la commune de Fléac.

**D'ANNULER** les engagements de 80 000 € pour l'OPAC de l'Angoumois.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**18 novembre 2008**

**Affiché le :**

**19 novembre 2008**